Nouveau : la formation au compostage devient mensuelle

Il est désormais possible d'acquérir chaque mois à petit prix un composteur et d'apprendre à bien l'utiliser.

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) développe son offre et pour la 11e année consécutive, elle permet aux habitants vivant en pavillon qui le souhaitent de s'équiper d'un composteur à prix réduits (de 20 à 30€ selon la contenance) tout en bénéficiant d'une formation d'une heure.

Le compost, qu'est-ce que c'est ?

Le compost est le résultat de la décomposition naturelle des matières organiques. Ce sont des champignons, des bactéries et de petits invertébrés qui se chargent de transformer les déchets verts (épluchures de fruits et légumes, déchets de cuisine et du jardin). Après 6 à 12 mois, on obtient une sorte de terreau riche en éléments nutritifs nécessaires à la bonne santé des sols et au développement des plantes.
Le compostage des déchets végétaux permet de réduire de 30% à 40% la quantité d'ordures ménagères et de les valoriser.

Pour ceux qui vivent en appartement

Si vous habitez dans un immeuble, l'Agglomération vous propose un soutien méthodologique et technique gratuit pour mettre en place un espace de compostage partagé. L'installation des composteurs se fera sur un espace vert de la copropriété (après vote en Assemblée Générale) ou sur un terrain public (l'autorisation de la municipalité est dans ce cas nécessaire). L'achat de l'équipement est à la charge de la résidence.

Infos pratiques

+ d'informations et réservation obligatoire sur le site de la CASBGS.

Contact

Pôle prévention des déchets à la CASGBS :

prevention@casgbs.fr